

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE PIKINE (SENEGAL)

Les plans d'actions et profils de projets

L'établissement des plans d'action est le processus par lequel des stratégies ont été traduites en programmes d'activités concrets à mettre en œuvre. Ces étapes ont été suivies séparément par chacun des groupes de travail suivants mis en place durant le forum de partage des résultats de l'étude exploratoire :

- (1) Accès à la terre des agriculteurs/trices de Pikine,
- (2) Accès à l'eau, aux intrants et aux autres équipements ;
- (3) Cadre institutionnel et réglementaire de l'AU

Des plans d'action ont été préparés pour chaque question prioritaire traitée.

La planification d'une stratégie porte sur ce qui peut être fait, la planification des mesures à prendre porte sur ce qui sera effectué. Les plans d'action ont été axés sur des problèmes, orientés vers des résultats spécifiques à des protagonistes et limités dans le temps. La planification des mesures à prendre pour la finalisation des plans d'action a compris les étapes suivantes :

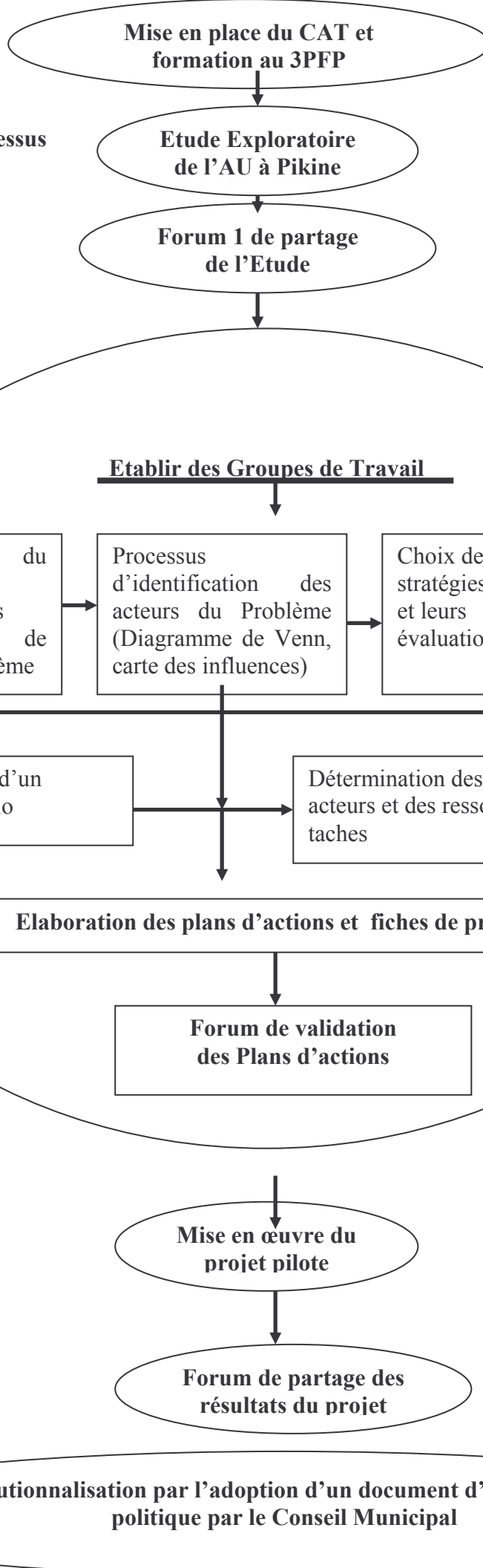
1. l'élaboration et l'analyse des moyens d'action;
2. la préparation d'un résumé sur les moyens d'action convenus;
3. la détermination des tâches et des protagonistes qui y participent;
4. la détermination des ressources nécessaires;
5. l'identification des lacunes et maillons faibles éventuels;
6. la confirmation à nouveau des engagements;
7. la convenance sur des mécanismes de coordination; et
8. l'accord sur des indicateurs et des mécanismes de surveillance.

Les différents groupes de travail ont terminé le processus de planification par l'élaboration de profils de projets en donnant une description complète de la proposition, selon un format type permettant de prendre en considération tous les aspects utiles pour le décideur. Les profils présentés n'ont pas été détaillés mais contiennent néanmoins les informations de base suivantes :

- La situation (brève description du problème à traiter);
- La réaction au problème (origine de l'idée de projet, comment cette proposition est-elle née);
- La justification du projet (comment cette idée de projet traite-t-elle le problème);
- La nature du projet et ses composantes (description de l'idée de projet);
- Les coûts du projet (estimations grossières, capital et frais d'exploitation);
- Le financement du projet (idées sur la façon dont le projet sera financé);
- Les dispositions concernant la mise en oeuvre du projet (qui le réalisera et comment);
- Les aspects environnementaux (aperçu général des incidences sur l'environnement);
- L'impact économique (incidences économiques plus larges, coûts/bénéfices, bénéficiaires);

- Les considérations spéciales (identification des répercussions spécifiques du projet sur les pauvres, les femmes et le secteur privé).

**Schéma du Processus
3PFP à Pikine**



Les thématiques prioritaires retenues

Après une analyse basée sur les résultats du forum 1 et de la documentation sur les questions soulevées, les groupes de travail ont convenu des problèmes majeurs qu'ils pensent essentiels qui se rapportent à la problématique abordée par le groupe. Ainsi pour chaque problème abordé par un groupe de travail, les causes, les conséquences et des esquisses de solutions ont été abordés. Ensuite, il a été procédé à l'identification des buts, des objectifs et la déclinaison des stratégies et enfin l'élaboration des plans d'actions et des profils de projets.

Groupe de travail 1 : Accès à l'eau, aux intrants et autres équipements

Grâce à l'utilisation des outils abordés précédemment, le groupe travaillant sur l'accès à l'eau aux intrants et autres équipements a retenu les problèmes suivants :

❖ Insuffisance de l'eau d'irrigation de qualité ;

Dans la ville de Pikine, l'eau d'irrigation de qualité constitue une contrainte majeure. Elle est engendrée par la remontée progressive du biseau salé réduisant les possibilités de maintenir les cultures en place. L'eau de la SDE étant hors de portée, les agriculteurs ont recours aux eaux usées non traitées représentant une menace sur la santé humaine et animale ainsi que sur l'environnement (les sols etc.).

Face à cette situation, il est nécessaire, d'abord de traiter les eaux usées afin de les rendre utilisables sans danger par les agriculteurs urbains, ensuite de la distribuer très bon marché; enfin, il est nécessaire de rendre l'eau de la SDE accessible aux agriculteurs urbains en terme de coût (tarif social) et de proximité des exploitations.

❖ Difficultés d'accès aux intrants ;

Les agriculteurs urbains dans la ville de Pikine éprouvent d'énormes difficultés pour accéder aux intrants de qualité (semences certifiées, produits phytosanitaires homologués et engrais). Les coûts onéreux des intrants combinés avec leur rareté cyclique réduisent en second rang le respect du paquet technologique. Les agriculteurs urbains s'orientent ainsi vers l'utilisation d'intrants douteux par le biais de circuits parallèles. Les itinéraires techniques s'en trouvent bafoués, remodelés voir même ignorés avec comme corollaire la baisse des productions. L'appui à l'organisation des agriculteurs urbains, le renforcement de leurs capacités, la dotation de crédits adaptés, la fourniture d'intrants sous forme de subvention totale ou partielle conduiront à de meilleures programmations des productions, à la concertation dans l'établissement des calendriers culturels, à l'approvisionnement collectif en intrants et par voie de conséquence au respect des itinéraires technologiques en de l'optimisation des productions.

❖ Difficultés d'accès aux équipements.

Les agriculteurs urbains de Pikine éprouvent d'énormes difficultés pour accéder aux équipements agricoles. Ils ne disposent pas d'équipements collectifs, les équipements individuels dont ils disposent sont rudimentaires et rendent les procès de production alambiqués et interdisent toute possibilité d'extension des cultures. Pour entretenir leurs cultures, faute de main d'œuvre suffisante, les agriculteurs urbains utilisent des procédés alternatifs à la fois astreignants et invalidants par la manipulation de substances toxiques.

L'appui organisationnel des agriculteurs urbains, la mise en place d'un système de crédit souple, la subvention des équipements individuels et collectifs permettront d'améliorer les conditions de production en rendant les procès cultureux confortables afin d'optimiser les productions.

Après l'analyse du problème, l'identification des acteurs a aussi été un moment fort des travaux du groupe. Ainsi, ils ont identifié cinq (05) catégories d'acteurs et pour chaque catégorie, une liste non exhaustive des membres est dressée.

OP	ONG	PROJETS	Services techniques	Collectivités Locales
UPROVAN GUESSOU ROCBYS COCADY CODIS REDEF	ENDA VECO IRD RADI IAGU	MICRO- JARDIN PASDUNE PADELU	SDDR ANCAR CFPH HYDRAULIQUE DOMAINE URBANISME Service D'HYGIENE	VILLE DE PIKINE COMMUNES D'ARRONDISSEMENTS

Le but essentiel visé dans la résolution des problèmes liés à l'accès à l'eau, aux intrants et autres équipements est de promouvoir les productions agricoles urbaines dans la ville de Pikine. De cet objectif principal découle trois objectifs spécifiques qui sont :

Objectif n°1 : Améliorer l'accès des agriculteurs urbains à l'eau d'irrigation de qualité par :

- la mise à la disposition des eaux usées traitées,
- l'octroi d'un tarif social de l'eau de la SDE et le rapprochement des réseaux de distribution.

Objectif n° 2 : Rendre accessible les intrants de qualité aux agriculteurs urbains durant les périodes de production par :

- la mise en place d'un système de crédit adapté,
- la subvention totale ou partielle des semences, engrais et produits phytosanitaires.

Objectif n° 3 : Faciliter l'accès des agriculteurs urbains aux équipements agricoles par :

- la mise en place d'un système de crédit adapté,
- la subvention totale ou partielle des équipements collectifs et individuels.

De ces objectifs découlent les stratégies suivantes :

- ❖ Stratégie 1 : La promotion d'une politique de réutilisation des eaux usées traitées ;
- ❖ Stratégie 2 : la mise en place d'un cadre institutionnel pour une réglementation de l'utilisation des eaux usées traitées ;
- ❖ Stratégie 3 : La promotion d'un appui organisationnel à l'endroit des agriculteurs ;

- ❖ Stratégie 4 : La promotion d'un système de crédit adapté ;
- ❖ Stratégie 5 : La promotion d'une politique de subvention totale ou partielle des semences, engrais, produits phytosanitaires et équipements.

La dernière étape de travail de ce groupe a été l'élaboration des plans d'actions qui sont résumés dans le tableau suivant.

<i>La promotion d'une politique de réutilisation des eaux usées traitées</i>						
Actions	Résultats attendus	Mécanisme de coordination	Mécanismes de surveillance	Indicateurs	Acteurs	Incertitudes, vides et paradoxes
Plaidoyer auprès du Maire de Pikine - Elaboration d'un document de plaidoyer - Revue des codes (études juridiques) Revue scientifique	- la contribution à l'amélioration de la qualité des productions agricoles ; - la relance de l'agriculture urbaine ; - l'augmentation des productions et des revenus.	Réunions fréquentes du CAT élargi aux OP, au Service d'hygiène et à la Direction de l'Environnement avec le Maire de Pikine.	- Etudes scientifiques : 1 an ; - Etudes juridiques : 2 mois ; - Rédaction document : 1 mois ; - Plaidoyer : 1 mois	- 01 document de plaidoyer ; - 04 rencontres de plaidoyer ; - 01 CDD tenu sur l'utilisation des eaux usées traitées ; - 01 arrêté pris par le Maire autorisant l'utilisation des eaux usées traitées.	CAT OP Direction Environnement Service d'hygiène	- Incertitudes : adhésion du Maire ; - Vide : Non disponibilité des fonds ; - Paradoxes : Refus du Maire, changement de Maire
<i>la mise en place d'un cadre institutionnel pour une réglementation de l'utilisation des eaux usées traitées</i>						
- Mise en place d'un comité de suivi - Analyses physicochimiques et bactériologiques - Réunions comité de suivi	- la mise à la disposition des agriculteurs urbains des eaux usées ; - la relance de l'agriculture urbaine ; - l'augmentation des productions et des revenus.	Le Maire de la Ville de Pikine assure la coordination et convoque le comité après réception du rapport du consultant	Le CAT vérifie la réalité des comptes rendus du comité de suivi	- 03 rapports du consultant par année ; - 03 comptes rendus du comité par année.	OP, IFAN, ONAS, Service d'hygiène, Direction Environnement, Direction Hydraulique, SDDR	- Incertitudes : adhésion du Maire ; - Vide : Non disponibilité des fonds ; - Paradoxes : Refus du Maire, changement de Maire.
<i>La promotion d'un appui organisationnel à l'endroit des agriculteurs</i>						
Renforcement de capacités des OP	Le renforcement des organisations de producteurs afin de les rendre fortes, bien structurées et	L'ANCAR assure la coordination des activités en relation avec	Les différents formateurs ont obligation de présenter un rapport après	- 04 rapports de formation ; - 04 thèmes de formation développés ; - 120 producteurs	Partenaires techniques et financiers	- Incertitudes : adhésion du Maire ; - Vide : Non disponibilité des fonds ; - Paradoxes : Refus du Maire,

	plus opérationnelles.	l'IAGU.	chaque formation.	formés		changement de Maire.
<i>La promotion d'un système de crédit adapté et d'une politique de subvention totale ou partielle des semences, engrais, produits phytosanitaires et équipements</i>						
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de lignes de crédit - Mise en place de fonds de garanties 	<ul style="list-style-type: none"> - la relance de l'agriculture urbaine ; - l'augmentation des productions et des revenus. - la relance de l'agriculture urbaine ; - le relèvement du niveau technologique des agriculteurs urbains ; - la réduction des goulots d'étranglement ; 	<p>La Mairie de la Ville de Pikine, l'UPROVAN et le CAT vont coordonner la mise en œuvre de la stratégie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 04 OP ont accès au crédit par année ; - 50% des agriculteurs urbains ont eu accès au crédit en un an ; - 80% de taux de recouvrement du crédit enregistré 	<ul style="list-style-type: none"> - Services Financiers Décentralisés - ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - Incertitudes : adhésion du Maire ; - Vide : Non disponibilité des fonds ; - Paradoxes : Refus du Maire, changement de Maire.

Groupe de travail 2 : Accès au foncier

Le groupe qui a travaillé sur l'accès au foncier après une analyse approfondie et partagée a finalement retenu deux problèmes majeurs qu'ils pensent essentiels.

- ❖ **L'absence de titre de propriété pour la majorité des producteurs.**
- ❖ **La réduction des superficies cultivables.**

Pour chacun de ces problèmes aussi, ils ont eu à décliner les causes, les conséquences, des esquisses de solution et déterminer enfin les acteurs potentiels pour sa résolution.

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions	Acteurs et partenaires
Pb 1 : Absence de titre de propriété pour la majeure partie des producteurs	1 Le faible niveau d'instruction des producteurs	1 Conflits permanant entre : (Agriculteurs et Etat) (Agriculteurs et collectivités locales) (Agriculteurs et promoteurs privés) (Agriculteurs et agriculteurs).	1 Renforcer les capacités organisationnelles de producteurs de Pikine	Service de l'état : Urbanisme ; Cadastre ; Domaine, Horticulture. ONAS ; ONG : Enda , IAGU, VECO ; RADI OCB : CODIS ; COCADY ; ECO Collectivités locales : Ville de Pikine ; Mairies d'arrondissement (Pikne Nord, EST,Ouest, Sud),Parcelles assainies ;Yembeul ; Malika ;Keur Massar Recherche : ISRA, IFAN ; Université CSE, IRD Organisation de producteur : UPROVAN Partenaires : CRDI ; COOP SUISSE COOP Canadienne ; UM PAMECAS (FAUCOP)
	2 Un faible connaissance des procédures et textes	2 Le risque permanent de dépossession	2 Mettre en œuvre un plan d'Information, d'Education et de Communication (I.E.C) sur le régime foncier actuel.	
	3 La lourdeur et complexité des procédures d'acquisition des titres de propriété	3 L'accès difficile au crédit.	3 Régulariser la situation foncière des producteurs.	
	4 le faible niveau d'organisation des producteurs	4 Niveau d'investissements très faibles		
	5 L'absence d'orientations précises pour l'agriculture dans le plan d'urbanisation de Pikine.	5 Faiblesse de la production		
	6 La réticence à se conformer aux dispositions du régime foncier actuel.	6 Une spéculation foncière		

<p>Pb 2 : <u>Réduction des superficies cultivables</u></p>	<p>1 L'existence d'une urbanisation galopante</p> <p>2 Les catastrophes naturelles survenues telles que les inondations (eaux de pluies et drainages des eaux stagnantes).</p> <p>3 Un déclassement des zones à vocation agricoles (résiliation des baux maraîchers)</p>	<p>1 La diminution de la production.</p> <p>2 Le recul des activités.</p> <p>3 La reconversion vers d'autres secteurs d'activités.</p> <p>4 La surexploitation des terres cultivables.</p> <p>5 La génération de conflits sociaux (délimitation, vente de terrains, gestion des périmètres)</p>	<p>1 Inciter l'application des textes réglementant l'occupation du sol dans la zone de Pikine</p> <p>2 Demander l'application du Plan d'aménagement pour la sauvegarde des Niayes (PDAS)</p>	<p><u>Service de l'état :</u> Urbanisme ; Cadastre ; Domaine, Horticulture. ONAS ; <u>ONG :</u> Enda , IAGU, VECO ; RADI <u>OCB :</u> CODIS ; COCADY ; ECO <u>Collectivités locales :</u> Ville de Pikine ; Mairies d'arrondissement (Pikne Nord, EST, Ouest, Sud), Parcelles assainies ; Yembeul ; Malika ; Keur Massar <u>Recherche :</u> ISRA, IFAN ; Université CSE, IRD <u>Organisation de producteur :</u> UPROVAN <u>Partenaires :</u> CRDI ; COOP SUISSE COOP Canadienne ; UM PAMECAS (FAUCOP)</p>
---	--	---	--	---

Le groupe a articulé les objectifs à atteindre pour régler la question de l'accès au foncier à quelques actions qu'il juge prioritaires. Ces objectifs sont entre autres :

a. Renforcer les capacités organisationnelles de producteurs de Pikine :

- L'identification des zones à usages agricoles ;
- Le recensement des organisations de producteurs dans l'agriculture ;
- La redynamisation d'organisations de producteurs non fonctionnelles ;
- La mise en place de ces organisations de producteurs ;
- La mise en réseau de ces organisations de producteurs ;
- La formation en gestion organisationnelle de ces organisations de producteurs.

b. Mettre en œuvre un plan d'Information, d'Education et de Communication (I.E.C) sur le régime foncier actuel

- ❖ L'organisation de séances de sensibilisation (spots publicitaires, Utilisation des médias etc.) ;

- ❖ L'organisation de Forums d'information ;
- ❖ La formation des acteurs sur la gestion foncière

c. Régulariser la situation foncière des producteurs

- ❖ La délimitation des assiettes foncières ;
- ❖ Le recensement des exploitations de la zone ;
- ❖ La confection d'un plan de lotissement dans chaque zone ;
- ❖ L'immatriculation des terres relevant du domaine national en vue de les attribuer aux occupants.

d. Inciter l'application des textes réglementant l'occupation du sol dans la zone de Pikine

- ❖ Faire du lobbying auprès des autorités

e. Demander l'application du Plan d'aménagement pour la sauvegarde des Niayes (PDAS) du problème

- ❖ Faire du lobbying auprès des autorités

A l'issue de leur travail de planification, quatre stratégies découlent de tout le processus suivi par le groupe :

- ❖ **Stratégie 1** : Identification et capitalisation de la problématique foncière liée à l'agriculture urbaine à Pikine ;
- ❖ **Stratégie 2** : Information et Sensibilisation des différents acteurs concernés par la problématique foncière liée à l'agriculture urbaine dans la zone de Pikine ;
- ❖ **Stratégie 3** : Mise en œuvre des Modus Opérandi liés à la problématique foncière et à l'agriculture urbaine dans la zone de Pikine ;
- ❖ **Stratégie 4** : Plaidoiries pour une meilleure prise en compte de la problématique foncière liée à l'agriculture urbaine dans la zone de Pikine.

Suite à ce travail de détermination des stratégies, les membres du groupe se sont attelés à l'élaboration de plan d'actions prioritaires pour la résolution des problèmes liés à l'accès au foncier. Ce plan d'actions est inscrit dans le tableau suivant avec entre rubriques les scénarios d'actions, les tâches, les acteurs et l'estimation des ressources nécessaires.

Scénario d'actions N 1	Taches	Acteurs	Ressources nécessaires
Identifications des zones à usage agricole	→ Revue documentaire. → Visite de sites.	Cadastre - Domaine Urbanisme- - Ville de Pikine -Commune d'arrondissement Préfecture. + Organisations de producteurs ANCAR- ENDA Rup- IAGU	- Frais de reprographie de documents- Transport. - Transport- Perdiu- Photographie
Recensement des organisations de producteurs	→ Prise de contact avec des personnes ressources. → Visite de sites	Groupe de travail- Préfecture Collectivités locales.- Personnes ressources	Transport
Redynamisation d'organisations de producteurs fonctionnelles	- Diagnostic institutionnel d'organisations de producteurs non fonctionnelles. - Tenues d'Assemblée générale ou de réunions	Groupe de travail. Organisations de producteurs. ANCAR, Enda Rup. Service départemental du développement rural.	Transport- Honoraires groupes de travail. Logistique
Mise en place d'organisations de producteurs dans certaines zones	- Etude de faisabilité. - Assemblée Générale constitutive déclaration officielle des organisations de producteurs	Groupe de travail Organisations de producteurs Collectivités locales Préfecture, Impôts et domaines IAGU, Ancar- Enda Rup	Transport Honoraires Logistique
Mise en réseau des organisations de producteurs	→ Séances de concertation entre les organisations de producteurs → Assemblée générale constitutive du réseau. → Atelier de lancement officiel du réseau	Représentants des organisations de producteurs ; Les Médias. IAGU, Enda Rup, ANCAR Collectivités locales Préfecture de Pikine	Transport Logistique (chaises, local, sonorisation, restauration, secrétariat, Perdiu journalistes
Formation en gestion organisationnelle des organisations de producteurs	→ Sélection d'un cabinet → Organisation de la formation	Consultants Organisations de producteurs IAGU	Secrétariat Transport Restauration Honoraires consultants
Scénario d'actions N 2	Taches	Acteurs	Ressources nécessaires

Mettre en œuvre un plan d'IEC : organisation de séances de sensibilisation (spots pubs ; médias etc.)	<ul style="list-style-type: none"> → Organisation de séances de causeries sur le foncier au niveau des sites. → déroulement d'émissions radiodiffusées et télévisées dans la thématique → Confection et mise en place de spots pubs, de plaquettes d'informations (dépliants)) et d'affiches. 	<ul style="list-style-type: none"> -Domaines -Cadastre -Urbanisme -Partenaires au développement -Autorités étatiques locales -Organisations de producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> -Transport -Logistique (chaise, sonorisation) -Perdium -Frais de couverture -Frais de confection des dépliants
Organisation de forum d'information sur le foncier	<ul style="list-style-type: none"> → Confection de document sur le foncier → Organisation du forum 	<ul style="list-style-type: none"> -Domaines -Cadastre -Urbanisme -Partenaires au développement -Autorités étatiques locales -Journalistes. 	<ul style="list-style-type: none"> -Honoraires personnes ressources. -Restauration -Location salle -Transport -Frais de reprographie -Perdium journalistes
Formation des producteurs sur la gestion foncière	<ul style="list-style-type: none"> → Sélection d'un cabinet → Organisation de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> Consultants Organisations de producteurs IAGU 	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires consultants Transport Restauration des participants Frais de secrétariat
Scénario d'Actions N 3	Taches	Acteurs	Ressources nécessaires
Délimitation des assiettes foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection d'un cabinet de géomètre et d'un entrepreneur - Piquetage et balisage de l'assiette - Réalisation d'un plan de délimitation 	<ul style="list-style-type: none"> -IAGU -Organisations de producteurs -Cabinet de consultants -Cadastre -Urbanisme -Domaines 	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires consultants et entrepreneurs. Perdium pour supervision
Recensement des exploitants de la zone	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'une commission départementale de recensement élargie aux organisations de producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Préfecture -Collectivité locale -Service de l'état -Partenaires au développement 	<ul style="list-style-type: none"> Transport Frais de secrétariat Restauration Perdium

	→ Effectuer le recensement	-Organisations de producteurs	
Confection d'un plan de lotissement dans chaque zone	→ Exploitation des données du recensement → Confection du plan de lotissement	-Bureau d'étude -Urbanisme -IAGU	Honoraires consultants Logistique pour la confection du plan de lotissement
Immatriculation des terres relevant du domaine national pour leur réaffectation	→ Faire une demande d'immatriculation des terres du domaine national → Faire une demande d'affectation de baux maraîchers aux exploitants	-Cadaastre -IAGU -Urbanisme -Domaines -Organisations de producteurs	Frais d'enregistrement
Scénario Actions N 4	Taches	Acteurs	Ressources nécessaires
Faire du lobbying auprès des autorités	→ Rencontres et négociations avec les autorités → Mobilisation sociale	- Organisations de producteurs -Partenaires au développement	Transport Frais de couverture Logistique
Faire du lobbying auprès des autorités	→ Rencontres et négociations avec les autorités → Mobilisation sociale	- Organisations de producteurs -Partenaires au développement	Transport Frais de couverture Logistique

Groupe de travail 3 : Cadre institutionnel de Gestion de l'Agriculture Urbaine

Enfin le groupe de travail qui officiait sur le cadre institutionnel a pensé que les problèmes les plus cruciaux sur ce volet ont été :

- ❖ **Le non respect de la loi et des règlements par la plupart des producteurs ;**
- ❖ **La faible prise en compte de l'AU par les outils de planification urbaine.**
- ❖ **Manque de synergie entre les différentes administrations**

Les causes, les conséquences et des esquisses de solutions ont été passées en revue et couchées sur le tableau suivant.

Problèmes		Causes	Conséquences	Solutions	Acteurs et Partenaires
Principal	Dérivés				
Insuffisance dans la mise en œuvre des dispositions juridiques relatives à l'A.U. par les acteurs	- P1 non respect de la loi et des règlements par la plupart des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissances des textes juridiques • Insuffisance de la vulgarisation des textes • Persistance de pratiques coutumières non conformes à la loi • Faible appropriation des textes 	<ul style="list-style-type: none"> • Sanctions régulières à l'endroit des producteurs • Lourdes amendes à payer • Rétrécissement des espaces cultivés en milieu urbain 	- Appropriation des textes juridiques par les producteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Producteurs -Etat - Collectivités locales -Structures d'appui conseil (O.N.G, Agences....) -Organisations de producteurs - Bailleurs de fonds - Responsables religieux - Autorités coutumières - O. C. B.
	- P2 faible prise en compte de l'AU par les outils de planification urbaine .	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction urbaine de l'agriculture mal perçue par les décideurs • Absence de P.D.U. spécifique pour la Ville de Pikine * Non prise en compte de l'A.U. par différents P.U.D 	<ul style="list-style-type: none"> *Précarité du métier d'agriculteur dans l'espace urbain * Perte d'emplois * Perte de revenus * Perturbation de la filière *Détérioration du statut social des agriculteurs 	Intégration de l'A.U dans les politiques de planification urbaine.	<ul style="list-style-type: none"> -Etat - Collectivités locales - Structures d'appui- conseil - Bailleurs - Organisations de producteurs
	- P3 Manque de synergie entre les différentes administrations .	<ul style="list-style-type: none"> *Conflits de Compétences *Lenteurs administratives *Manque de coordination entre les services 	<ul style="list-style-type: none"> * Prises de décisions souvent contradictoires par acteurs Institutionnels * Problème de repère du côté des producteurs par rapport aux services administratifs *Abandon procédure découragement *Agriculteurs ne peuvent tirer profit des lois et règlements 	Institutionnalisation des C.D.D sur l'A.U.	<ul style="list-style-type: none"> -Etat: Préfet, Services Techniques - Collectivités locales - Organisation de producteurs - Structures d'appui Conseil

La détermination des acteurs pour la résolution des problèmes liés au dispositif institutionnel de l'AU à Pikine a été faite grâce à la carte des influences.

Groupe d'acteurs	Intérêt par rapport au problème	Effets du problème sur les intérêts.	Importance de l'acteur pour la résolution du problème.	Degré d'influence sur les politiques et les stratégies.
Etat	Régulation des rapports entre administration et administrés autour de l'organisation de la vie urbaine en général et de l'agriculture en particulier.	-Perturbations dans l'exercice de ce rôle de régulateur - Mise à l'épreuve de son autorité	-Importance de premier ordre. -Pouvoir de décision et de validation des solutions préconisés par d'autres acteurs.	-Très élevé ; acteur incontournable - Habilité à définir les politiques, à légiférer, à approuver et à sanctionner.
Organisations de producteurs	Premiers acteurs concernés. Leur intérêt réside dans la protection, la pérennisation et le développement des activités agricoles.	- Menaces sur l'activité et les acteurs (perte de terres, sanctions...)	- Acteurs dont l'implication est primordiale pour la prise en charge des besoins réels	- Par leur dynamisme et leur degré d'appropriation peuvent influencer les décisions et orienter les stratégies
Collectivités Locales	Responsable, avec l'Etat, de l'orientation du développement local	Les problèmes de l'A.U. peuvent remettre en cause certaines actions comme la lutte contre la pauvreté, le chômage...	Détenteur de pouvoir Acteur institutionnel plus proche de la base	-Très élevé ; acteur incontournable - Habilité à définir les politiques, à légiférer, à approuver et à sanctionner.
O.C.B. Structures d'appui ONG	Acteurs de développement intéressés par tout facteur de croissance	Complication du travail d'aide au développement des activités agricoles	Acteurs neutres pouvant concilier les positions divergentes entre administration et producteurs	Peuvent émettre des avis éclairés sur les politiques et proposer des stratégies
Bailleurs de Fonds	Partenaires au développement soucieux d'intervenir dans un cadre apaisé	Les contraintes de l'AU peuvent installer une situation délétère non favorable à l'intervention des bailleurs	Participent à la prise en charge des questions financières	Leurs conditions influent sur la formulation des politiques et le choix de stratégies
Leaders d'opinion (Chefs religieux et coutumiers)	« Propriétaires » terriens et tutelle sur d'autres « propriétaires » ou usufruitiers	Les textes et les acteurs institutionnels remettent souvent en cause leur titre de propriété ou leur décision	Leur adhésion est un élément capital pour la résolution des problèmes	Leur influence sur la mise en oeuvre des politiques est très importante

L'objectif global recherché pour la résolution des problèmes liés au cadre institutionnel est d'inciter à l'amélioration du cadre juridique pour l'approfondissement de l'institutionnalisation de l'agriculture urbaine. L'indicateur pertinent pour vérifier ça est que tous les acteurs institutionnels soient sensibilisés sur les contraintes institutionnelles et juridiques de l'agriculture urbaine à Pikine. De cet objectif général, découle trois objectifs spécifiques qui sont :

Objectif S n°1 : Faire respecter les lois et les règlements par la grande majorité des producteurs

- ❖ 99 % des producteurs se sont appropriés les textes juridiques touchant à l'agriculture urbaine.

Objectif S n°2 : Favoriser une meilleure prise en compte de l'agriculture urbaine par les outils de planification urbaine.

- ❖ La Ville de Pikine a commandité l'élaboration d'un PDU qui réserve des espaces à l'agriculture
- ❖ Des PUD intégrant l'agriculture sont élaborés dans les trois zones agricoles de Pikine que sont la Niaye de Pikine, Thiaroye Guinaw Rails et Yeumbeul Nord-Malika.

Objectif S n°3 : Faciliter la synergie entre les différentes structures administratives.

- ❖ Le Préfet a inscrit dans son agenda de 2006 un CDD sur l'agriculture urbaine.

En vue de l'attente des objectifs, trois stratégies ont été identifiées par le groupe de travail :

- ❖ **Stratégie 1**: Vulgarisation des textes juridiques relatives à l'agriculture urbaine. La vulgarisation des textes va permettre d'accroître les capacités des producteurs en luttant contre l'ignorance qui n'est pas seulement l'apanage des analphabètes
- ❖ **Stratégie 2** : Elaboration d'un Plan Directeur d'Urbanisme de Pikine. L'élaboration d'un PDU offrira des possibilités à la Ville de disposer d'un outil de planification à l'échelle de son ressort territorial pouvant intégrer les préoccupations locales non prises en charge, jusqu'à présent par les PDU de l'agglomération de Dakar.
- ❖ **Stratégie 3** : Mise en place, par arrêté préfectoral, d'un cadre de concertation sur l'agriculture urbaine.

Enfin sur la base des stratégies dégagées, un plan d'actions prioritaire a été décliné en plusieurs points.

Actions	Résultats attendus	Taches	Indicateurs	Acteur principal	Délai	Moyens
Plaidoyer auprès des élus	les élus se sont engagés dans la résolution des problèmes institutionnels et juridiques de l'agriculture urbaine	*-Préparation note explicative -Rencontre avec les Elus	Des délibérations sont prises pour l'élaboration d'outils de planification intégrant largement l'agriculture -Des inscriptions budgétaires prévoient l'élaboration d'outils de planification	CAT	1 mois	Calendrier de rencontres
Institution de mesures de sauvegarde de l'espace	L'occupation spatiale à Pikine est stabilisée	Soumission à autorisation administrative de toute transaction immobilière -Renforcement du contrôle de l'occupation spatiale et des constructions	Un décret instituant des mesures de sauvegarde est pris -Les services chargés du contrôle sont plus présents sur le terrain	Etat, CL	3mois	Décret, Arrêté, Publication
Mise en place d'un comité de pilotage CP)	Tous les acteurs sont impliqués	Note d'information aux différents acteurs -Des invitations sont lancées	Un arrêté de création du CP est pris -Un registre de PV est ouvert	CAT	1 mois	Convocation
Elaboration de TDR	La réalisation du PDU est cadrée	- groupe restreint est désigné -Un draft est soumis au CAT et au CP -Finalisation TDR	Les références pour la réalisation du PDU sont connues	CAT, CP	1 mois	Séances de travail
Mise en place d'un comité scientifique	Le PDU est réalisé suivant les règles de l'art scientifique	Définir des profils en fonction des travaux à effectuer -Réaliser les phases du PDU	Des documents écrits et graphiques sont produits	CAT	6 mois	Documentation -Travail de terrain -Rapports d'étude
Validation des	Le travail du comité	Le PDU est au conseil	Une délibération est prise pour	Conseil	2 mois	Délibération

études	scientifique est accepté	municipal -Le PDU est présenté à la commission régionale d'urbanisme	approuver le PDU -Un rapport d'approbation est produit par la CRU	municipal CRU		conseil municipal -Rapport CRU
Approbation PDU	Le PDU est applicable aux tiers	- Préparation décret -Signature décret -Publication décret	Le décret d'application est publié au J.O	Président de la République	2 mois	Décret d'approbation